

Fédération Française de Tir

LIGUE DE TIR DE FRANCHE-COMTE

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DIMANCHE 6 NOVEMBRE 2011

Le 6 novembre 2011, à 9 heures, les présidents des sociétés de tir de la Ligue Régionale de Tir de Franche-Comté à jour de leur cotisation se sont réunis dans les salons de l'Hôtel LOUISIANE à ANDELNANS sur convocation écrite du secrétaire général, Monsieur Georges MOURAND, en date du 6 octobre 2011.

Cette assemblée générale ordinaire est présidée par Monsieur Jean VIEILLE-PETIT, président de la ligue de Franche-Comté assisté du secrétaire général, Monsieur Georges MOURAND et du trésorier général, Monsieur Roland KELLER.

Après avoir salué les membres présents, et en particulier Madame Jacqueline GUYOT adjointe aux sports de la ville de BELFORT, le président, Monsieur VIEILLE-PETIT, les remercie pour leur ponctualité, et donne lecture de la liste des personnalités excusées.

Il donne la parole à Monsieur MOURAND, secrétaire général qui procède alors à l'appel des sociétés. Sur les 51 clubs que compte la ligue au 31 août 2011, 32 sont présents ou représentés, pour un total de 90 voix sur 128. Le quorum est atteint, et l'assemblée générale peut valablement délibérer sur l'ordre du jour énoncé dans la convocation précitée.

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2010

En l'absence de remarque particulière le compte rendu est adopté à l'unanimité.

II. NOMINATION DES ASSESSEURS

A l'unanimité des présents, Madame Michelle GIGON, Messieurs José CASTANHEIRA et Gérard QUIRIN sont nommés en qualité d'assesseurs.

III. DÉSIGNATION DES VÉRIFICATEURS AUX COMPTES POUR LA SAISON 2011-2012

A l'unanimité des présents, Monsieur Yves GOUVIER, vérificateur aux comptes pour la saison précédente, est reconduit dans ses fonctions et sera assisté de Monsieur Jacques THIEBAUT désigné ce jour.

IV. RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

« Je vous souhaite la bienvenue dans le Territoire de Belfort pour la 3^{ème} Assemblée Générale que j'ai le plaisir de diriger en tant que président de la ligue. Je remercie Messieurs Gérard QUIRIN, président du comité départemental du Territoire de BELFORT, et Jacques LAUNAY, président de l'ASMB Tir, qui se sont chargés de l'organisation. J'associe, bien évidemment, toutes les autres personnes qui se sont investies pour que cette journée soit une belle réussite. Je suis très heureux de vous présenter Mme Jacqueline GUYOT, adjointe aux sports de la ville de Belfort et je la remercie de l'intérêt qu'elle porte à notre sport et ses nombreuses disciplines.

Je dois aussi excuser tous les autres invités qui sont retenus par divers engagements.

Cette réunion marque officiellement la fin de la saison sportive 2010-2011, qui fut très riche en événements. Il est vrai que la saison a vu partir nombre de parents, amis et relations plus ou moins proches. Les années se suivent et, malheureusement, se ressemblent lorsqu'on évoque les départs lourdement ressentis par nous tous. Je vous demande de vous lever, et d'observer une minute de silence à la mémoire de tous ceux qui nous manquent tant. (Minute de silence). Je vous remercie.

Je tenais aussi à souhaiter un prompt rétablissement à un certain nombre de dirigeants, tireurs, amis, qui sont victimes de petits ou gros ennuis de santé. Lorsque nous sommes confrontés à ceux-ci, nous pouvons relativiser et ne pas accorder trop d'importance aux petits soucis rencontrés dans notre engagement de bénévoles. Je vais maintenant faire le bilan de la saison écoulée.

Tout d'abord, le lancement "quasi" parfait du logiciel ITAC, qui a permis aux dirigeants, qui l'ont souhaité, de gérer les licences en ligne en évitant toute la paperasserie des années passées. Tous ceux qui l'ont essayé l'ont adopté ! Le nombre de clubs qui en font usage a encore progressé au cours du démarrage de la nouvelle saison. Et aucun d'entre vous n'a souhaité revenir au circuit "papier". Un bémol concernant la Franche-Comté, certains d'entre vous n'ont pas voulu tenter l'expérience et continuent à adresser des licences "papier" à la ligue. Je tiens à vous faire remarquer que nous vous avons laissé le choix, contrairement à d'autres ligues qui ont imposé l'utilisation d'ITAC à tous leurs clubs. Si cette solution peut convenir pour des associations qui délivrent très peu de licences chaque année, je pense qu'il est anormal que cette possibilité soit maintenue au cours de la saison 2012-2013 pour les clubs plus importants. J'invite tous les présidents des clubs "frileux" à franchir le pas, quitte à

demander à un club voisin de leur faire une démonstration du fonctionnement du logiciel ITAC. Cela leur prouvera que leur travail de dirigeant en est grandement facilité. De plus, la mise en service de la gestion des avis préalables (ou avis verts) est prévue dans ITAC d'ici la fin de l'année 2011. Cela répondra favorablement aux nombreuses demandes exprimées par certains d'entre vous. On m'a même interpellé en m'écrivant : "quand mettrez-vous en service une option qui a été payée à l'entreprise qui a développé le programme ?". J'avais transmis cette demande pressante au Président de la FFTir lors des championnats de France 25 - 50m en juillet 2011 à VOLMERANGE LES MINES. Votre appel a été entendu. Rapidement, je vous indique les procédures telles que je les connais aujourd'hui, sous réserve de modifications fédérales.

Pour les clubs qui utilisent ITAC

Le président du club saisira une demande d'avis préalable dans la fiche "licence" du demandeur

(le logiciel ITAC vérifie que le tireur est licencié depuis au moins 6 mois, et qu'il a 21 ans minimum),
en remplissant les mêmes informations que sur un avis "papier"
en cochant la case ACQUISITION et/ou la case RENOUVELLEMENT
en rayant la mention concernant la pratique :
« j'atteste en outre
qu'il pratique régulièrement le tir sportif - ne pratique pas régulièrement le tir sportif »
en rayant la mention concernant la délivrance :
« je propose que
lui soit délivré un avis favorable - Ne lui soit pas délivré un avis favorable ».

La demande sera ensuite validée ou non par le président de ligue.

Si la demande est validée, le président du club

imprimera 2 exemplaires du document
les fera signer au demandeur
les signera lui-même, et apposera le cachet du club sur chacun d'eux
Remettra un exemplaire pour le dossier "Préfecture"
Conservera l'autre exemplaire pour les archives du club.

Des imprimés verts vous seront fournis pour le démarrage de la nouvelle procédure. Le logiciel imprimera le recto du document actuel, avec la signature numérisée du président de ligue. Au verso, toutes les instructions figureront sur le document fourni. Vous pourrez ensuite les photocopier, mais il est préférable de le faire sur du papier vert, afin de ne pas perturber les services des préfectures.

Pour les clubs qui n'utilisent pas ITAC

Vous continuerez d'envoyer vos demandes avec les imprimés actuels,
et vous fournirez une enveloppe timbrée comme dans la procédure actuelle.

Le président de ligue saisira celles-ci dans ITAC, les validera, les imprimera et vous les renverra par courrier postal.

A réception de celles-ci, le président du club

les fera signer au demandeur
les signera lui-même, et apposera le cachet du club sur chacun d'eux
remettra un exemplaire pour le dossier "Préfecture"
conservera l'autre exemplaire pour les archives du club.

Vous constatez que le travail dans ITAC vous fera économiser tous les frais d'affranchissement qui ne sont pas négligeables en cette période difficile. Lors de notre dernière réunion de comité directeur fédéral, Philippe CROCHARD, Président de la FFTIR et de la ligue d'Ile de France, a demandé une modification du logiciel ITAC afin que les avis préalables soient accompagnés de pièces jointes, qui contiendraient le « scan » de la licence recto verso afin de faire apparaître le visa médical, et celui du carnet de tir. J'ai pris la parole et demandé si ces pièces jointes seraient obligatoires. Philippe CROCHARD m'a répondu que je pouvais faire comme bon me semble, qu'il ne viendrait pas vérifier mon travail mais qu'il me conseillait néanmoins de vous les réclamer. J'ai rétorqué qu'il serait logique

que la fédération fournisse un scanner à tous les clubs, sur le ton de la plaisanterie, bien évidemment. Je vous confirme aujourd'hui que je ne vous imposerai pas de télécharger ces pièces jointes, car il ne m'appartient pas de contrôler les dossiers d'acquisition ou de renouvellement à la place des services dédiés dans les préfectures. De plus, je faisais confiance aux dirigeants sérieux que vous êtes pour les demandes "papier". Je ne vois aucune raison de changer mes habitudes.

ITAC doit être un avantage, et ne doit pas nous compliquer la vie.

Je profite de cette annonce pour vous parler de la recomposition du comité directeur fédéral, suite à la révocation du précédent lors de l'assemblée générale de la FFTIR en janvier 2011. Cinq francs-comtois avaient déposé leur candidature pour la nouvelle élection, et Roland KELLER, notre trésorier général, a été élu au premier tour. Il m'a donc rejoint, puisque j'ai été réélu, au premier tour également. Je suis sincèrement désolé pour les autres candidats. J'émet le souhait que Roland et moi-même soyons conviés rapidement à des réunions de nos commissions respectives (écoles de tir pour nous deux, et informatique pour moi), car il faut bien reconnaître que je n'ai pas eu beaucoup de missions à remplir pour la fédération depuis 18 mois. C'est très frustrant, et j'ai demandé au nouveau président de la FFTIR quand allions-nous nous remettre au travail ? J'ai confirmé ma volonté de faire avancer le tir sportif, et de voter favorablement toutes les décisions qui sont bonnes pour nos disciplines et leurs pratiquants. Il reste à notre fédération à mettre en place la communication la plus efficace possible pour les Jeux Olympiques de Londres en 2012. Nous ne pouvons pas rater cet événement qui est la récompense de tant d'années d'entraînements pour nos athlètes de haut niveau. Une décision récente du comité directeur fédéral rendra les carnets de tir gratuits à compter du 1^{er} janvier 2012. Je ne voulais pas que l'on vous fasse payer ces documents avant la fin de l'année, et les membres du comité directeur de la ligue ont approuvé ma proposition de vous les offrir à compter du 1^{er} septembre 2011. Je suis sincèrement désolé pour tous ceux qui en ont acheté en août, mais nous avons décidé d'appliquer la gratuité dès le début de la saison sportive.

Je vais maintenant évoquer les soucis provoqués par le projet de loi sur les armes et tout le travail qu'il a fallu accomplir, dans l'urgence le plus souvent. Le texte proposé initialement était facilement interprétable, et la liste des armes interdites pouvait être enrichie par décret en fonction d'évènements au cours desquels telle arme ou telle autre était utilisée. Toute arme pouvant être considérée comme dangereuse du jour au lendemain, nous risquions de ne conserver que les armes à air !!! Certains de nos licenciés m'ont interpellé afin que je défende les détenteurs d'armes à titre sportif, car ils avaient l'impression que les tireurs sportifs, chasseurs et collectionneurs d'armes allaient être sacrifiés. À la demande du Président de la FFTIR, j'ai envoyé un courrier aux députés du Doubs pour les informer de nos craintes. Accompagné de Messieurs Michel PETETIN, membre du comité directeur de la Ligue, et Jacques THIEBAUT, membre de la Société de Tir de BESANÇON, j'ai rencontré l'attachée parlementaire de Monsieur Claude JEANNEROT, Président du Conseil Général et Sénateur du Doubs. Monsieur Michel PETETIN, par délégation, m'a efficacement représenté lors de nombreuses rencontres avec certains députés du Doubs. Nous avons pu ainsi parler du monde du tir sportif, et prouver tout le côté "sérieux" des licenciés. Cela nous a permis de dénoncer l'amalgame "savamment" entretenu entre, d'un côté des personnes respectueuses des lois et qui possèdent des armes déclarées en préfecture, et de l'autre tous ceux qui détiennent des armes échappant à tout contrôle. Tous ces élus, ou leurs représentants, ont parfaitement admis notre point de vue, et apprécié que nous les interpellions avec le plus grand respect. A priori, ils sont sur la même longueur d'onde que nous. Le nouveau Président du Sénat est licencié, à ce qu'il paraît. Cette bonne nouvelle devrait faciliter les débats à venir, tout comme la présence de nombreux tireurs ou chasseurs dans les rangs des sénateurs et députés. Une information de dernière minute : le texte sera examiné au Sénat le jeudi 8 décembre 2011, peut-être aurons-nous des surprises avant la fin de l'année ? Et pour en finir avec ce dossier, la FFTIR a demandé aux ligues de relayer le travail effectué par le Comité Guillaume Tell, qui cherche à défendre nos intérêts dans ce dossier. Tous les clubs qui nous ont donné une adresse mail, ont reçu par courriel les informations aussi rapidement que je les recevais moi-même. Le site Internet de la FFTIR les rendait publiques dans le même temps.

Pour parler de choses plus légères, je vais maintenant rappeler les noms des récipiendaires des mérites fédéraux, qui leur ont été remis (ou transmis) lors de la cérémonie de remises des médailles et récompenses du 17 septembre 2011 à Offemont. Deux mérites fédéraux au grade d'officier (argent) ont été attribués à Messieurs Michel GUYOT de l'U.S.P.V. et Gérard QUIRIN Président du Comité Départemental de Tir du Territoire de BELFORT et trois mérites fédéraux au grade de chevalier (bronze) ont récompensé Messieurs Gabriel BOURGEAT du Club de ST CLAUDE, Jean PETETIN de la Société de Tir de BESANÇON et Norbert VINEZ du club « Les 4 cibles » à - PLANCHER-BAS.

J'ai moi-même reçu la Médaille de Bronze de la Jeunesse et des Sports, et j'associe à cette distinction tous les membres du comité directeur qui me secondent efficacement dans mes missions de diriger un surbooké.

Je vous annonce également que le comité directeur a décidé que notre ligue enverrait des équipes pour affronter amicalement les Ligues de Tir du Nord - Pas-de-Calais et de Lorraine, lors de rencontres de tir aux armes réglementaires et silhouettes métalliques. Nous remercions les tireurs qui représentent notre ligue dans les matchs déjà existants, et ceux qui ne manqueront pas de motivation pour les rencontres à venir. C'est, nous le pensons tous, un excellent moyen de mettre en lumière des disciplines qui méritent d'être mieux connues.

Un rapide point sur les licences délivrées par vos clubs : 2 804 pour la saison 2007-2008, 2 890 pour

la saison 2008-2009, 3 025 pour la saison 2009-2010, 3 206 pour la saison 2010-2011 ; 402 licences, cela représente une belle progression, de plus de 14%. Sachez que je suis très heureux de ce résultat, et c'est pourquoi je voudrais vous féliciter car tout le mérite vous revient à vous les présidentes et présidents des clubs, agents d'accueil, animateurs, initiateurs et autres encadrants. Vous avez su amener des nouvelles personnes dans vos installations, il ne reste plus qu'à les fidéliser.

Et je terminerai sur les magnifiques performances de 2 carabiniers de la Société de Tir de PONTARLIER, Mademoiselle Émilie EVESQUE et Monsieur JérémY MONNIER, qui ont décroché un quota olympique chacun. Je leur souhaite de tout cœur de figurer dans la délégation qui participera aux Jeux Olympiques de LONDRES en juillet 2012, et ainsi confirmer toutes les qualités de tireurs de haut niveau dont ils font preuve depuis tant d'années. Là encore, notre ligue peut sembler petite par le nombre de licenciés mais elle est grande par les talents qui la composent.

Je vous remercie de votre attention. »

Le rapport moral du président est adopté à l'unanimité

Question : Pour les jeunes âgés de moins de 21 ans, ayant l'autorisation de détenir une arme (sélectionnés par exemple.) ITAC verrouillera-t-il la demande d'avis préalable ?

Réponse : Je pense que dans ce cas précis la demande sera déverrouillée par la fédération, ou il faudra faire une demande « papier ».

Question : Qu'en est-il des finances de la FFTIR à ce jour, moins 1 700 000 € annoncés, qu'y a-t-il de prévu pour combler ce déficit ?

Réponse : Le déficit est passé de 1 700 000 € à 70 000€, je ne sais pas comment ; il faudrait peut-être prêter nos gestionnaires à la SECURITE SOCIALE. Je pense qu'il y avait une bonne part de réserve prévisionnelle pour les conflits en cours. Certains ayant été réglés à l'amiable, la note a dû redescendre un peu.

Question : Un directeur général avait été embauché moyennant un salaire de 8 500€. Est-il toujours là ?

Réponse : Non il est parti, je ne sais pas dans quelles conditions. Nous avons également appris le départ de Laure VERRIER qui s'occupait de la communication, cela m'a plus interpellé à un an des Jeux Olympiques et ne m'a pas rassuré. Le D T N a changé également. J'en ai fait la remarque au président : c'est à double tranchant de changer la tête d'une équipe qui marchait bien. « Si on décroche beaucoup de médailles, le mérite en reviendra à Daniel GOBBERVILLE si on rentre bredouille on dira que c'est la faute à Gilles MULLER. Caroline LE NOST serait désormais chargée de la communication.

D'une manière générale l'ambiance se normalise.

Je vous annonce également le décès de Roger SENATOR membre du comité directeur fédéral.

V. RAPPORT FINANCIER, VÉRIFICATION DES COMPTES ET BUDGET PRÉVISIONNEL

Le Trésorier adjoint, Monsieur Michel HINTZY donne lecture des éléments financiers et détaille les recettes et dépenses de la saison sportive 2010 - 2011.

Le montant des produits d'exploitation s'élève à 127 310,27 € et le montant des charges à 115 498,27 €. Compte tenu d'un total de produits évalué à 128 225,75 €, le bénéfice en fin d'exercice s'élève à 12 727,48 €.

Monsieur HINTZY présente ensuite le budget prévisionnel pour la saison 2011 – 2012.

Le Trésorier Général donne lecture du rapport du Commissaire aux Comptes, Monsieur GRANDGUILLAUME qui certifie l'exactitude des opérations financières, et du résultat.

L'un des vérificateurs aux comptes, Monsieur Yves GOUVIER, donne lecture du rapport établi conjointement avec Monsieur Jean-Claude DIRAND à l'issue de leur mission de vérification des comptes.

En l'absence de remarque importante, le bilan de l'exercice écoulé est adopté à l'unanimité.

Le budget prévisionnel est également adopté à l'unanimité

Il est rappelé que les comptes peuvent être consultés chez le trésorier, sur rendez-vous.

VI. ÉLECTIONS

Désignation de deux représentants de la ligue à l'Assemblée Générale Fédérale

Chaque président de club, ou son représentant, se voit remettre en fonction du nombre de voix détenues, des bulletins de vote pour l'élection de deux représentants de la ligue à l'Assemblée Générale Fédérale. Monsieur MOURAND rappelle brièvement le déroulement du scrutin.

Pour cette élection, cinq licenciés se sont portés candidats : Messieurs Roland KELLER, Georges MOURAND, Fernand PACHECO, Daniel VELY et Jean VIEILLE-PETIT.

Résultats :

Suffrages exprimés : 89 + 1 blanc		
Monsieur Roland KELLER	66 voix	Elu Titulaire
Monsieur Jean VIEILLE-PETIT	66 voix	Elu Titulaire
Monsieur Fernand PACHECO	31 voix	Elu Suppléant
Monsieur Georges MOURAND	9 voix	Elu Suppléant
Monsieur Daniel VELY	6 voix	

VII. RAPPORT DES COMMISSIONS

VII. 1 Commission Communication

Le président donne la parole à Monsieur Marc-Olivier Fontaine qui fait le bilan des actions engagées et qui vont se poursuivre au sein de la ligue au cours de cette nouvelle saison sportive.

Rapport en annexe

VII. 2 Intervention du Responsable Formation

Monsieur SUIF présente les actions de la Commission Détection Formation pour la saison écoulée. A cet effet, Il commente les documents et le bilan réalisé. Il exprime sa satisfaction pour l'assiduité dont les tireurs ont fait preuve lors des différents stages organisés.

Rapport en annexe

VII. 3 Rapport sportif par le responsable C G S

La parole est ensuite donnée à Monsieur PACHECO pour dresser le bilan sportif de la saison écoulée.

Rapport en annexe

VIII. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

Il n'y a pas eu de question écrite. Néanmoins, des échanges avec la salle ont lieu en fin de réunion.

Q : Lors de la dernière journée des récompenses de la ligue le président a été interpellé sur le fait de changer de lieu tous les ans. Ne vaudrait-il pas mieux se figer sur un lieu central ?

R : On tourne encore pendant deux ans pour visiter tous les départements. Cette question sera débattue lors de la prochaine assemblée générale ou la suivante et mise au vote.

Reproches sur l'organisation des championnats régionaux 10 Mètres dans les salles polyvalentes : ces lieux génèrent des désagréments au niveau de l'installation des rameneurs et n'offrent pas d'excellentes conditions d'éclairage.

Le recours à un stand régional est évoqué et des questions sont soulevées par rapport à son implantation, sa capacité, son entretien etc.

Un questionnaire sera mis en ligne pour recueillir votre avis sur de nouvelles modalités d'organisation d'épreuves régionales.

Coupes de ligue : La participation des tireurs semble influencée par le lieu où se déroule la compétition. Ce comportement est frustrant pour les organisateurs.

Organisation d'un match de « 10 heures de tir » avant l'épreuve des championnats de France : le club de Besançon veut bien tenter l'expérience sur la base de 10 équipes composées de deux à cinq pistoliers et de 10 équipes de carabiniers.

Le projet d'organisation d'un championnat de France adultes à Besançon est à l'étude, vous serez informés en temps opportun.

C.R.O.S. : La soirée des champions se tiendra le 2 décembre 2011 dans les salons de l'Hôtel MERCURE.

Demandes d'aides financières : les dossiers d'aide aux clubs sont téléchargeables sur le site de la ligue. Retour impératif avant le 31 mars 2012

Q : Avez-vous des projets d'achat de matériel ?

R : Des machines à compter les points, des cibles électroniques 10 et 50 Mètres pour le compte de la ligue.

Un projet de stand national à Châteauroux est à l'étude.

Monsieur VIEILLE-PETIT remercie les membres du comité et l'ensemble des participants et leur souhaite une excellente saison sportive.

**L'assemblée générale 2012 est fixée au 4 novembre 2012.
Elle se tiendra à BESANCON**

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 13h10

De tout ce qui précède, il a été dressé par le secrétaire général, Monsieur Georges MOURAND en qualité de secrétaire de séance, le présent procès-verbal qui a été signé par le président et le secrétaire.

Le 14 décembre 2011

Le Président,

Le Secrétaire général,

Jean VIEILLE-PETIT

Georges MOURAND